


**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire


3 ans et demi



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance


 Coupon annuel de 5% (brut)
Rendement actuariel de 4,614% (brut)


Profil dynamique



Coupons soumis au précompte mobilier

Wienerberger, l'un des principaux producteurs mondiaux de briques et de tuiles en terre cuite, émet des obligations en euro. Ces obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

Ces obligations sont destinées aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 3 ans et demi.
- ✓ Coupon annuel de 5% (brut). Le premier coupon, distribué le 1^{er} août 2012, sera un "coupon court" d'un montant brut de 24,86 EUR.
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,25%, le rendement actuariel est de 4,614% (brut).
- ✓ Profil d'investisseur: dynamique.

Profil d'entreprise de Wienerberger

Wienerberger est le principal producteur de briques au monde et le numéro 1 sur le marché des tuiles en Europe. Fondée en 1819 à Vienne et cotée à la Bourse de Vienne depuis 1869, Wienerberger fonde sa renommée sur une longue tradition.

Ce n'est pourtant qu'en 1986 que l'entreprise a entamé son expansion internationale, qui s'est surtout focalisée sur les matériaux de construction à partir de 1997. En quelques années, Wienerberger est ainsi passé du stade de fabricant de briques local autrichien à celui de principal producteur mondial de briques. Durant cette transformation, le nombre d'unités de production a augmenté de 11 à 232 usines pour l'ensemble du groupe, réparties dans 27 pays à travers le monde et incluant 30 sites de production pour les systèmes de tuyauterie.



Wienerberger est aujourd'hui leader de marché dans toutes ses activités principales:

- ➔ Blocs pour murs intérieurs N° 1 mondial
- ➔ Briques de façade N° 1 en Europe / co-leader aux États-Unis
- ➔ Tuiles en terre cuite N° 1 en Europe
- ➔ Dalles de béton N° 1 en Europe centrale et de l'Est
- ➔ Systèmes de tuyauterie Position dominante en Europe

En 2010, Wienerberger a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 milliard EUR. L'entreprise présente aujourd'hui une capitalisation boursière de près de 900 millions EUR.

Notation (perspective) de la dette à long terme de Wienerberger

- S&P: BB (stable)
- Moody's: Ba1 (négative)

Plus d'infos sur les ratings en page 4.



Pour assurer sa croissance future, Wienerberger va se concentrer sur une croissance organique rentable. L'entreprise a pour ambition d'asseoir cette croissance sur la recherche de produits innovants et durables, favorisant une diminution de la consommation d'énergie, d'une part, et limitant la quantité de matériaux utilisés lors de la construction, d'autre part.

Outre la croissance interne, l'entreprise entend également exploiter les opportunités que lui offre l'environnement de marché pour réaliser sa croissance externe via une expansion sélective de ses activités de base, au moyen d'acquisitions plus petites, génératrices de valeur.

En Belgique, Wienerberger possède des usines de production de pavés en terre cuite et de briques de parement dans 17 sites différents et emploie 1.250 personnes. L'entreprise commercialise ses produits sous les marques Terca et Desimpel (briques), Koramic (tuiles en terre cuite) et Porotherm.



Le produit net de l'émission sera affecté par l'Émetteur au refinancement d'obligations arrivant à échéance en 2012, d'une part, et à ses fins sociales générales, d'autre part.

(Source: www.wienerberger.com)

Principaux risques de cette émission



Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur (risque de crédit) ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de volatilité et de taux**: le cours des obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt du marché augmentent.
- **Risque de liquidité**: bien que ces obligations soient cotées sur la Bourse de Luxembourg, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.
- **Risques relatifs au secteur d'activité**: l'Émetteur exerce ses activités dans un secteur saisonnier et est particulièrement exposé au caractère cyclique du secteur des matériaux de construction, lui-même influencé par un certain nombre de facteurs macroéconomiques.
- **Risques financiers relatifs à l'activité du groupe**: la nature hautement capitalistique de l'activité de l'Émetteur exige d'importants moyens financiers.
- **Risques opérationnels**: une hausse du coût des matières premières et de l'énergie ou des perturbations dans l'approvisionnement en énergie pourraient avoir des conséquences non négligeables sur le résultat des opérations de l'Émetteur.
- **Risques liés à l'environnement**: l'Émetteur est soumis à des lois, normes et règlements de plus en plus contraignants en matière d'environnement, de santé et de sécurité qui donnent lieu à des coûts liés aux démarches de mise en conformité et de réhabilitation de nature à pénaliser l'activité du groupe, le résultat de ses opérations et sa situation financière.

L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risques, notamment ceux concernant l'Émetteur, mentionnés dans le Prospectus.



Documentation

Le prospectus d'émission et de cotation (le "**Prospectus**"), rédigé en anglais, a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) à Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Des résumés en français et en néerlandais sont également disponibles.

Ces documents sont tenus gratuitement à disposition dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 41 31 ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions et celui de l'Émetteur www.wienerberger.com.



Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un **profil dynamique**. Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Plus d'informations sur les profils d'investisseurs sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Il est recommandé à tout investisseur de vérifier si un investissement dans ces obligations est approprié compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au **Prospectus** et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > MiFID.



Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**. Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission a été fixé à un minimum de 50 millions EUR et à un maximum de 200 millions EUR. Le montant final de l'offre sera déterminé par l'Émetteur sur la base des critères repris dans le Prospectus.

La période de souscription court du 13 janvier (9h) au 27 janvier 2012 (16h) inclus.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 1^{er} jour de la période de souscription, à savoir le 13 janvier 2012¹ à 17h30 (voir ci-dessous).


Allocation


BNP Paribas Fortis a été désigné par l'Émetteur pour s'occuper du placement de cette obligation, à concurrence d'un pourcentage repris dans le Prospectus. Dès que le montant qui lui est alloué aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 13 janvier 2012¹, BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet www.bnpparibasfortis.be/emissions. Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur (www.wienerberger.com), lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions, une clôture anticipée ne pouvant intervenir à son niveau que quand toutes les institutions chargées du placement de cette émission auront publié un tel avis de fin de vente.

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions qu'elle a recueillies en appliquant le principe de réduction proportionnelle afin de servir le maximum d'investisseurs. Il est donc à noter qu'un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des obligations) en cas de sursouscription. L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans le Prospectus.

1 Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking et Phone banking jusque 17h30.

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

 aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**

 via simple appel au **n° 02 433 41 31**

 via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: Wienerberger AG, société anonyme de droit autrichien.

Rating (perspective) de la dette à long terme de l'Émetteur: Ba1 (négative) chez Moody's et BB (stable) chez Standard & Poor's. Pas de rating chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 50 millions EUR et maximum 200 millions. Les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant total de l'émission sont repris dans le Prospectus.
- Code ISIN: XS0731071055.
- Titres au porteur représentés par un titre collectif, non subordonnés et soumis au droit autrichien.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg et sur le Second Regulated Market de la Bourse de Vienne à partir du 1^{er} février 2012 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces obligations sont destinées aux investisseurs présentant un profil **dynamique**.

Elles peuvent également convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.



Durée

Date d'émission et de paiement: 1^{er} février 2012.

Prix d'émission: 101,25% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,50% à charge de l'investisseur particulier). L'Émetteur paiera aux Managers une commission de placement de 0,25% sur le montant nominal total des obligations qui sera émis.

Echéance: 1^{er} août 2015, soit une durée de 3 ans et demi.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à la date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.



Rendement

• L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 5% (brut).

• Le premier coupon sera un "coupon court" d'un montant brut de 24,86 EUR. Ce coupon sera payé le 1^{er} août 2012.

Les intérêts suivants sont payables annuellement à terme échu le 1^{er} août de chaque année et pour la première fois le 1^{er} août 2013.

• Le rendement actuariel brut calculé sur base du prix d'émission s'élève donc à 4,614%.



Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%, éventuellement augmenté d'un supplément de 4% dans le cas où les revenus mobiliers de l'investisseur s'élèveraient à plus de 20.000 EUR par an. Le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire retenus à la source aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à ces obligations est décrite en page 3.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Conflit d'intérêts

Il est à noter que Fortis Banque SA est un créancier vis-à-vis de l'Émetteur.

Les contrats de prêts accordés à Wienerberger par Fortis Banque SA ainsi que par d'autres banques dans le cadre d'opérations bancaires standards peuvent contenir des termes et conditions différents et/ou supplémentaires par rapport aux termes et conditions de l'émission obligatoire visée par le présent document promotionnel. En particulier (liste non exhaustive), il est à noter que l'émission envisagée ne contient pas de clause d'événement de défaut qui protégerait l'obligataire en cas de non respect de certains ratios financiers durant la vie des obligations.